

1,1 million d'euros annuel. Tout comme l'IFOP, Ipsos a été condamné aux frais et dépens, soit 3 000 euros pour le SIG et autant pour CSA.

PARLEMENT

Les collaborateurs parlementaires dans le viseur du Sénat

Le Sénat vient de prendre de nouvelles dispositions pour mieux encadrer le travail des collaborateurs parlementaires. La vice-présidente **Nathalie Delattre** a présenté le 6 juillet aux organisations syndicales le nouveau guide de déontologie des assistants. Le document d'une vingtaine de pages, qui a été travaillé avec les représentants de la profession, édicte plusieurs règles.

Il insiste d'abord sur l'"*obligation de collaboration loyale*" et celle "*de réserve et de discrétion*" des collaborateurs. En outre, le guide rappelle plusieurs éléments de jurisprudence, notamment des décisions de la Cour de cassation, pour éclairer les obligations des élus et de leurs assistants. Il évoque aussi les règles en matière de conflits d'intérêts ou de participation à une campagne électorale. Ce document a vocation à être enrichi au fil

des mois. Le Sénat a pris les devants sur le sujet, les collaborateurs de l'Assemblée n'ayant pas un tel guide à disposition.

En parallèle, les syndicats ont été très agacés de la décision du Bureau, mercredi 12 juillet, de ne pas donner suite au signalement contre la sénatrice **Esther Benbassa**, accusée de harcèlement moral par une de ses assistantes. Ce, alors qu'un cabinet indépendant, mandaté pour faire la lumière sur cette affaire révélée par *Médiapart*, invitait dans ses conclusions à poursuivre la sénatrice devant la justice. En creux, les syndicats critiquent l'absence de résultat du dispositif anti-harcèlement mis en place en 2018, la **CGT** appelant à son enterrement. L'organisation a d'ailleurs claqué la porte de la réunion avec Nathalie Delattre, après un propos liminaire.